

Un mandat de poursuites judiciaires à votre rencontre ?



Le document que vous avez reçu sur votre messagerie internet ne manque de vous inquiéter : il semble émaner de la **Direction générale de la gendarmerie nationale** et contient un « mandat de poursuite judiciaire » pour atteinte à la pudeur, pédopornographie, exhibitionnisme, cyber pornographie et détournement de mineurs.

Vous êtes mis en demeure de « faire parvenir vos justifications » sous 24 heures. Elles seront, dès lors, examinées et vérifiées afin de déterminer les sanctions. Passé ce délai de 24 heures, le dossier sera transmis au Procureur de la République pour établir un mandat d'arrêt à votre rencontre.

Au moins deux éléments doivent vous surprendre et vous permettre de conclure qu'il s'agit d'un faux document officiel :

- l'adresse mél de l'expéditeur ne comporte pas de libellé officiel (gendarmerie.nationale.gouv.fr), mais un libellé pour le moins exotique « cn532.rechement15@mail.fr » ;
- l'appellation « mandat de poursuite judiciaire » qui est une pure invention. Seuls sont connus du Réseau anti-arnaques : le mandat de recherche, le mandat de comparaison, le mandat d'amener, le mandat d'arrêt, le mandat de dépôt. Dans le cas présent nous avons affaire à un escroc ignare...;
- tout mandat doit, par définition, être nominatif (à aucun moment votre identité n'est mentionnée dans le document fourni).

Les escrocs qui sont à l'origine de cet envoi souhaitent vous faire payer une somme forfaitaire pour solder cette affaire.

Ne tombez pas dans le piège qui est tendu et qui peut vous nuire psychologiquement et financièrement.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
 BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
 (contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
 SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :
Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)